

ANNEXE 2

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LE GAZ NATUREL (TICGN) POUR LES FOURNISSEURS REDEVABLES DE LA TAXE

AU COURS DU TRIMESTRE DE : _____ du : _____ au : _____

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : _____ Siren : _____
	Adresse : _____
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : _____
B	Représentant fiscal (si le redevable n'est pas établi en France) ou mandataire : _____ Siren : _____
	Adresse : _____

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	_____

LIQUIDATION DE LA TAXE		
Taxation à tarif plein pour un usage combustible		
DA	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/04/2014 et le 31/12/2014	kWh
DB	Montant des quantités taxées à tarif plein (1,27€/MWh)	€
DC	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015	kWh
DD	Montant des quantités taxées à tarif plein (2,64€/MWh)	€
DE	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016	kWh
DF	Montant des quantités taxées à tarif plein (4,34€/MWh)	€
DG	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017	kWh
DH	Montant des quantités taxées à tarif plein (5,88€/MWh)	€
DI	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/01/2018 et le 31/12/2020	kWh
DJ	Montant des quantités taxées à tarif plein (8,45€/MWh)	€
DK	Quantités taxées à tarif plein entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021	kWh
DL	Montant des quantités taxées à tarif plein (8,43€/MWh)	€
D	Total des montants dus au titre des quantités taxées à tarif plein	€

	Quantités exemptées ou exonérées	(kWh)*
EA	Usage autre que carburant ou combustible	
EB	Double usage	
EC	Fabrication de minéraux non métalliques	
ED	Production de produits énergétiques	
EF	Production d'électricité	
EG	Production ou extraction de gaz naturel	
EH	Utilisation du biogaz	
EI	Usage carburant entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019	
EJ	Avitaillement des navires en GNL depuis le 01/01/2020	
E	Total des quantités exemptée ou exonérées	



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

	Taxation à taux réduit	Quantités taxables (kWh)*	Montant (€)
FA	Tarif pour un usage carburant depuis le 01/01/2020 (taux : 5,23 €/MWh)		
FB	Gaz utilisé pour la déshydratation de légumes, et plantes aromatiques, autres que les pommes de terres, les champignons et les truffes, par les entreprises pour lesquelles la consommation de gaz est supérieure à 800 wattheures par euro de valeur ajoutée depuis le 01/01/2019 (taux : 1,60€/MWh)		
FC	Entreprises grandes consommatrices d'énergie dont les activités sont exposées à un risque de fuite de carbone, régime prévu à l'alinéa 3 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes depuis le 01/01/2016 (taux : 1,60€/MWh)		
FD	Entreprises grandes consommatrices d'énergie soumise au SEQE Quantités taxables au titre du régime prévu aux alinéas 1 et 2 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes depuis le 01/01/2016 (taux : 1,52€/MWh)		
G	Total quantités facturées ou donnant lieu à acompte (somme des quantités lignes DA + DC + DE + DG + DI + DK + E + lignes FA à FD)		(kWh)*
H	TICGN totale due : ligne D + FA à FD ⁽³⁾		€

⁽²⁾ Les tarifs de la TICGN sont repris au 8 de l'article 266 *quinquies*.
⁽³⁾ La TICGN est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.

ENGAGEMENT DU DECLARANT	
Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.	
Fait à :	Signature
Le :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
	Date de réception :		Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :		N° :
Chèque postal			Montant pris en compte en € :
Mandat			
Numéraire			Date :
Autre moyen de paiement			

(1)arrondies au MWh le plus voisin

(1) La fraction égale à 0,5 est comptée pour 1



L'Administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.